



Commune de Pont-en-Ogoz

Assemblée communale du 14 avril 2016



Assemblée communale – 14 avril 2016



Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2015
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2015
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Modification des statuts de l'ACAPE – présentation - approbation
4. Création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens
Présentation du concept et des statuts - Approbation
5. Informations du Conseil communal
6. Divers



1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 17 décembre 2015

Procès-verbal – Assemblée du 17 décembre 2015



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 17 décembre 2015

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : M. Antoine Gremaud (pour les trois tables du fond – 31 personnes)
M. Jean-Claude Bussard (pour les deux premières tables et celle du Conseil – 34 personnes)
Présents: 7 Conseillers communaux
65 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
1 Personne externe à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 66 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 7 personnes

Tractanda :

7. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 19 mai 2015
8. Budget de fonctionnement 2016 et rapport de la Commission financière
9. Investissements 2016 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - Epuration et station de pompage « En Redon » Fr. 250'000.-
 - Adduction d'eau avec défense incendie « En Redon » Fr. 60'000.-
 - Entretien routes et trottoirs Fr. 200'000.-
10. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2016
11. Informations du Conseil communal
12. Divers.



2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2015



2. Comptes de fonctionnement 2015



Comptes de fonctionnement

			Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	737'690	191'554	690'258	160'274	682'046	178'013
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS		121'879	0	116'428	0	122'550	0
02	ADMINISTRATION GENERALE		558'766	191'554	572'228	160'274	559'495	178'013
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		57'045	0	1'602	0	0	0
Excédents de charges ou de produits				546'136		529'984		504'032
1	ORDRE PUBLIC		151'887	71'557	141'425	30'000	166'509	75'609
12	JUSTICE	C. Tornare	41'830	0	45'718	0	48'563	0
14	POLICE DU FEU	M. Schmutz	72'127	40'957	79'900	30'000	65'678	29'709
15	MILITAIRE	Y. Maillard	482	0	6'792	0	0	0
16	PROTECTION CIVILE	Y. Maillard	37'449	30'600	9'015	0	52'269	45'900
Excédents de charges ou de produits				80'330		111'425		90'900

2. Comptes de fonctionnement 2015



2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	M.-C. Fragnière	2'236'349	151'842	2'256'303	115'594	2'172'750	139'304
20	ECOLE ENFANTINE		184'087	35'206	191'476	17'500	182'584	37'942
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE		1'415'813	91'390	1'416'423	80'094	1'373'474	82'924
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE "LES AMARIS"		27'908	7'246	0	0	0	0
22	ECOLEES SPECIALISEES		274'951	0	290'158	0	278'934	0
23	FORMATION PROFESSIONNELLE		38'570	0	44'205	0	42'461	0
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE		295'020	18'000	314'041	18'000	295'297	18'438
	Excédents de charges ou de produits			2'084'507		2'140'708		2'033'447

3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	145'083	8'322	155'468	2'000	110'805	0
30	CULTURE		60'726	0	65'526	0	60'204	0
34	SPORTS	M. Grivel	79'035	8'322	80'442	2'000	43'735	0
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		1'330	0	2'000	0	1'260	0
39	CULTE, EGLISE		3'992	0	7'500	0	5'606	0
	Excédents de charges ou de produits			136'761		153'468		110'805

2. Comptes de fonctionnement 2015



4	SANTE	F.Morard	493'033	21'624	445'771	10'000	463'570	12'309
40	HOPITAUX		67'818	0	68'013	0	66'715	0
41	HOMES MEDICALISES		344'326	0	305'389	0	325'454	0
44	SOINS AMBULATOIRES		56'220	0	56'220	0	56'051	0
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES		24'519	21'624	16'000	10'000	15'199	12'309
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES		151	0	150	0	152	0
	Excédents de charges ou de produits			471'410		435'771		451'261
5	AFFAIRES SOCIALES	F.Morard	878'576	12'697	867'040	6'500	825'250	12'243
50	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE		0	1'624	0	1'500	0	1'598
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	M.-C. Fragnière	50'560	11'073	53'500	5'000	50'799	9'393
55	INVALIDITE		410'423	0	405'103	0	386'096	0
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION DE LOGEMENTS		22'525	0	20'000	0	22'567	0
57	PERSONNES 3EME AGE		8'944	0	8'500	0	6'030	0
58	AIDE SOCIALE		386'123	0	379'937	0	359'758	1'252
	Excédents de charges ou de produits			865'879		860'540		813'008

2. Comptes de fonctionnement 2015



6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F.Morard	496'664	14'033	489'004	8'000	444'693	10'453
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		434'578	14'033	427'728	8'000	388'019	8'493
65	TRAFIC REGIONAL		62'086	0	61'276	0	56'674	1'960
	Excédents de charges ou de produits			482'631		481'004		434'241
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENV.		881'799	792'698	768'819	684'100	806'947	783'440
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	J.-C. Balmer	264'494	249'529	177'700	177'700	204'484	204'484
71	PROTECTION DES EAUX	J.-C. Balmer	351'385	351'385	343'000	343'000	366'498	366'498
72	ORDURES MENAGERES	M. Schmutz	200'321	157'395	185'087	148'400	191'434	153'147
74	CIMETIERE	M. Schmutz	1'827	2'900	1'368	0	6'128	4'950
75	CORRECTION EAUX, ENDIGUEMENTS	Y. Maillard	25'252	1'400	12'000	0	974	6'000
78	PROTECTION DE LA NATURE	Y. Maillard	1'583	0	3'000	0	2'005	0
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	36'938	30'089	46'664	15'000	35'423	48'361
	Excédents de charges ou de produits			89'101		84'719		23'506

2. Comptes de fonctionnement 2015



8	ECONOMIE		262'875	182'282	275'387	184'720	247'619	179'850
80	AGRICULTURE	M. Grivel	1'406	0	2'747	0	2'894	0
801	ALPAGE (exploitation)	M. Grivel	8'473	20'440	11'564	20'500	10'887	24'950
81	FORETS	M. Schmutz	159'962	159'962	162'220	162'220	154'115	154'115
83	TOURISME	Y. Maillard	93'034	1'880	98'856	2'000	79'722	785
	Excédents de charges ou de produits			80'593		90'667		67'768

9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	1'543'154	6'381'047	1'138'888	5'900'997	1'350'289	5'884'196
90	IMPOTS		51'812	4'836'952	31'000	4'360'593	40'766	4'333'230
930	PEREQUATION FINANCIERE		0	248'436	0	248'436	0	277'155
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES		581'970	580'135	555'095	555'093	511'608	510'629
941	IMMEUBLE ECOLE LE BRY	M. Schmutz	22'704	11'010	19'698	10'000	14'322	10'570
942	IMMEUBLES DIVERS	M. Schmutz	35'152	1'110	8'800	1'110	6'668	1'110
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS	M. Schmutz	192'251	231'230	207'890	239'890	201'156	232'773
943	IMMEUBLE COMMUNAL AVRY	M. Schmutz	217'152	320'382	216'257	286'920	261'933	310'797
944	PARCHETS	M. Grivel	10'373	41'872	8'300	42'000	18'010	41'752
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	M. Schmutz	67'666	103'632	64'148	95'200	54'422	99'427
946	HALLE LE BRY	M. Schmutz	20'417	750	4'700	750	23'840	750
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	343'659	5'538	23'000	61'005	217'564	66'003
	Excédents de charges ou de produits		4'837'892		4'762'109		4'533'907	

2. Comptes de fonctionnement 2015



Récapitulation

			Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
			7'827'111	7'827'656	7'228'362	7'102'186	7'270'478	7'275'417
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	737'690	191'554	690'258	160'274	682'046	178'013
1	ORDRE PUBLIC		151'887	71'557	141'425	30'000	166'509	75'609
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	M.-C. Fragnière	2'236'349	151'842	2'256'303	115'594	2'172'750	139'304
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	145'083	8'322	155'468	2'000	110'805	0
4	SANTE	F. Morard	493'033	21'624	445'771	10'000	463'570	12'309
5	AFFAIRES SOCIALES	F. Morard	878'576	12'697	867'040	6'500	825'250	12'243
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F. Morard	496'664	14'033	489'004	8'000	444'693	10'453
7	PROT. ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		881'799	792'698	768'819	684'100	806'947	783'440
8	ECONOMIE		262'875	182'282	275'387	184'720	247'619	179'850
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	1'543'154	6'381'047	1'138'888	5'900'997	1'350'289	5'884'196
Excédents de charges ou de produits de fonctionnement			545			126'176	4'939	



2. Comptes d'investissement 2015

Compte d'investissement

			Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	-	-	-	-	563'826	-
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		-	-	-	-	563'826	-
	Excédents de charges ou de produits			-		-		563'826
1	ORDRE PUBLIC		50'000	-	65'000	-	-	-
15	MILITAIRE	Y. Maillard	50'000	-	65'000	-	-	-
	Excédents de charges ou de produits			50'000		65'000		-
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	1'298'951	2'835	1'580'000	-	2'013'054	-
34	SPORTS	M. Grivel	1'298'951	2'835	1'530'000	-	2'013'054	-
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		-	-	50'000	-	-	-
	Excédents de charges ou de produits			1'296'116		1'580'000		2'013'054
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F. Morard	584'937	169'000	1'025'000	400'000	38'701	-
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		584'937	169'000	1'025'000	400'000	38'701	-
	Excédents de charges ou de produits			415'937		625'000		38'701
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENV.		557'873	129'408	1'240'000	131'375	84'164	284'108
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JC Balmer	99'271	35'000	715'000	81'375	-	97'500
71	PROTECTION DES EAUX	JC Balmer	458'603	94'408	445'000	50'000	52'310	186'608
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	-	-	80'000	-	31'854	-
	Excédents de charges ou de produits			428'466		1'108'625	199'944	



2. Comptes d'investissement 2015

8	ECONOMIE		50'823	-	50'000	-	-	-
83	TOURISME	Y. Maillard	50'823	-	50'000	-	-	-
	Excédents de charges ou de produits		50'823		50'000			-
9	FINANCES ET IMPOTS	M.Grivel	389'852	2'631'193	330'000	-	292'568	2'708'205
941	IMMEUBLE PATRIM.FINANC.LE BRY	M. Schmutz	61'300	-	60'000	-	-	-
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	M. Schmutz	27'309	-	270'000	-	8'460	-
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	301'243	2'631'193	-	-	284'108	2'708'205
	Excédents de charges ou de produits		2'241'341			330'000	2'415'637	

Récapitulation

			Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	TOTALISATION		2'932'436	2'932'436	4'290'000	531'375	2'992'313	2'992'313
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	-	-	-	-	563'826	-
1	ORDRE PUBLIC		50'000	-	65'000	-	-	-
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	1'298'951	2'835	1'580'000	-	2'013'054	-
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F. Morard	584'937	169'000	1'025'000	400'000	38'701	-
7	PROT. ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		557'873	129'408	1'240'000	131'375	84'164	284'108
8	ECONOMIE		50'823	-	50'000	-	-	-
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	389'852	2'631'193	330'000	-	292'568	2'708'205
	Excédents de charges ou de produits		-	-	-	3'758'625	-	-

BILAN



BILAN		2015		2014	
		Doit	Avoir	Doit	Avoir
1	ACTIF				
10	DISPONIBILITES	1'180'217		1'793'930	
11	DEBITEURS	2'172'846		2'296'409	
12	PLACEMENTS	4'790'385		4'824'615	
13	ACTIFS TRANSITOIRES	111'172		64'823	
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	8'112'355		6'684'948	
15	PRETS ET PARTICIP. PERMANENTES	100'000		-	
2	PASSIF				
20	ENGAGEMENTS COURANTS		380'438		673'496
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME		9'630'800		8'737'576
24	PROVISIONS		160'000		160'000
25	PASSIFS TRANSITOIRES		249'381		163'635
28	RESERVES		2'103'671		1'987'876
29	FORTUNE		3'942'686		3'942'142
TOTAUX DU BILAN		16'466'976	16'466'976	15'664'725	15'664'725

2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2015



Détails des investissements terminés en 2015

15 – Transformation du stand de tir

Budget octroyé en 2014 :	Fr.	50'000.00
- Total des charges en 2015 :	<u>Fr.</u>	<u>50'000.00</u>
Solde :	Fr.	0.00

34 – Etude de rénovation de la salle de sports

Budget octroyé en 2009-2010 :	Fr.	40'000.00
Amortis. suppl. en 2012 :	Fr.	5'000.00
- Total des charges en 2015 :	<u>Fr.</u>	<u>33'000.00</u>
Solde positif :	Fr.	7'000.00

Détails des investissements terminés en 2015



34 – Participation rénovation place de l'église

Budget octroyé en 2015 :	Fr.	50'000.00
- Total des charges en 2015 :	Fr.	<u>49'675.20</u>
Solde positif :	Fr.	324.80

62 – Aménagement routes et trottoirs

(route du Pilon, talus de La Cantine, sentier public)

Budget complémentaire sur budget 2010 octroyé en 2011 :	Fr.	60'000.00
- Total des charges en 2011 :	Fr.	<u>26'709.75</u>
Solde positif :	Fr.	33'290.25

62 – Rénovation routes et trottoirs 2012

(route du Lac et route du Villars d'Avry)

Budget octroyé en 2012 :	Fr.	200'000.00
- Total des charges en 2012 :	Fr.	77'099.65
- Total des charges en 2015 :	Fr.	<u>25'973.50</u>
Solde positif :	Fr.	96'926.85



Détails des investissements terminés en 2015

62 – Rénovation routes et trottoirs 2013 (rénovation route cantonale)

Budget octroyé en 2013 :	Fr.	110'000.00
- Total des charges en 2014 :	Fr.	<u>28'700.95</u>
Solde positif :	Fr.	81'299.05

71 – Adduction d'eau «émetteurs pour compteurs»

Budget octroyé en 2015 :	Fr.	60'000.00
- Total des charges en 2015 :	Fr.	<u>59'910.70</u>
Solde positif :	Fr.	89.30

83 – Réfection des sentiers et autres par PCi

Budget octroyé en 2015 :	Fr.	50'000.00
- Total des charges en 2015 :	Fr.	<u>50'822.54</u>
Solde négatif :	Fr.	822.54



Détails des investissements terminés en 2015

941 – Réfection du mur de l'école de Le Bry

Budget octroyé en 2015 :	Fr.	60'000.00
- Total des charges en 2015 :	Fr.	<u>61'300.00</u>
Solde négatif :	Fr.	1'300.00

945 – Aménagement extérieur «La Cornache»

Budget octroyé en 2015 :	Fr.	30'000.00
- Total des charges en 2015 :	Fr.	<u>27'309.25</u>
Solde positif :	Fr.	2'690.75

2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2015



- Rapport des réviseurs et conclusions de la Commission financière**
- Questions et remarques**
- Approbation des comptes 2015**



3. Modification des statuts

de l'ACAPE

présentation - approbation

Association des communes de la Basse-Gruyère, rive gauche, pour l'adduction d'eau du captage d'Echarlens

ACAPE

Modification des statuts

Modification des statuts

Article 1 : Membres

Les communes de Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz et Sorens forment une Association de communes au sens des articles 109 et suivants de la loi fribourgeoise du 25 septembre 1980 sur les communes (ci-après LCo).

La commune de Riaz ne fait plus partie de l'ACAPE

Modification des statuts

Article 3 : But et moyens

- (1) L'Association a pour but de livrer de l'eau potable à ses membres et, le cas échéant, à des tiers.
- (2) Pour atteindre ce but, l'Association :
 - a) assume toutes les tâches et compétences décrites par la loi sur l'eau potable du 6 octobre 2011 et son règlement d'exécution du 18 décembre 2012.

La loi cantonale de 1979 a été remplacée par la loi du 6.10.2011

Les anciens points b), c), et e) sont supprimés

Modification des statuts

Article 3 : But et moyens

- (1) L'Association a pour but de livrer de l'eau potable à ses membres et, le cas échéant, à des tiers.
- (2) Pour atteindre ce but, l'Association :

Nouveau point e)

assure l'approvisionnement d'eau potable et, en cas de crise, (AEC) pour l'ensemble de ses membres. Egalement, elle assure la défense incendie d'une partie des communes-membres *(en l'occurrence pour Gumefens et Vuippens)*

Nouveau point f)

contracte auprès de la société EauSud, à Bulle, une eau de garantie d'approvisionnement en remplacement du quota desservant actuellement l'AMER (communes d'Echarlens et Marsens)

Modification des statuts

Article 4 : Réseau existant et tâches de l'Association *(nouvel article)*

- (1) Le réseau existant de l'Association comprend :
 - le puits d'Echarlens avec le poste de commande
 - le réservoir des "Monts", à Gumefens
 - la conduite principale entre le puits d'Echarlens et la chambre de comptage "La Scie", à l'entrée du réseau de Pont-en-Ogoz. Les bornes d'hydrant installées sur cette conduite restent propriété de la commune-membre territoriale qui en assume les charges financières
- (2) Les conduites reliant la chambre de comptage "La Scie" au réservoir "Les Monts", ainsi que les tronçons jusqu'au comptage de Pont-la-Ville, en rive gauche du lac, sont reprises, sans soulte, par la commune de Pont-en-Ogoz. Elles sont reprises dans leur état actuel, à savoir, un tronçon posé à neuf, entre Gumefens et le restoroute; les autres tronçons datent des années 1978 à 1980.

Modification des statuts

Article 4 : Réseau existant et tâches de l'Association *(nouvel article)*

- (3) Les communes-membres de Sorens et Pont-en-Ogoz disposent de ressources propres qu'elles utilisent en priorité pour leurs besoins. Les volumes d'eau non utilisés peuvent être mis à disposition de l'Association et des communes clientes de l'Association; ce sont les ressources gravitaires qui seront prioritairement utilisées.
- (4) Les livraisons d'eau aux communes-membres se font à partir des comptages implantés à l'entrée des réseaux communaux. Tous les abonnés situés à Gumefens/La Cantine, actuellement desservis par l'Association, deviendront des abonnés territoriaux de la commune de Pont-en-Ogoz. Les abonnés qui resteront directement raccordés par une conduite intercommunale deviendront des abonnés territoriaux de la commune-membre; le relevé de ces compteurs se fera par l'Association qui les transmettra aux communes concernées. Aucun nouvel abonné ne pourra se raccorder sur une conduite de l'Association, sans son accord écrit.

Modification des status

Article 10 : Attributions

L'assemblée des délégué(e)s a les attributions légales suivantes :

- j) elle décide du plan d'infrastructure d'eau potable (PIEP) du réseau et de toutes les opérations immobilières en relation avec le but de l'Association;

Les communes doivent élaborer leur PIEP jusqu'en 2016

Les anciens points k) «elle fixe le prix de l'eau» et l) «elle fixe les participations communales aux frais administratifs» sont supprimés (le prix de l'eau et les participations communales sont définis par le nouvel article 21 «Couverture des charges financières»

Modification des statuts

Article 20 : Ressources

Les ressources financières de l'Association sont :

Nouveau point b)

la contribution des communes-membres nécessaire à la couverture des charges financières de l'Association

Les anciens points d) et e) sont supprimés

Modification des statuts

Article 21 : Couverture des charges financières (*nouvel article*)

- Les frais financiers et une partie des frais fixes d'exploitation sont répartis en fonction du service fourni aux communes et au prorata d'un coût fixe par habitant.
 - 50 % pour le service de la consommation
 - 25 % pour le service de l'incendie
 - 25 % pour la garantie d'approvisionnement
- Les frais variables d'exploitation et le solde des frais fixes sont facturés en fonction de la consommation annuelle mesurée aux compteurs d'entrée des réseaux communaux (la facturation comprendra les pertes sur les réseaux)
- Le calcul des charges financières et le prix de l'eau produite au puits d'Echarlens seront fixés à chaque budget. Le calcul sur la base du budget 2015 figure en annexe.

L'article 21 complet figure en annexe

Modification des statuts

Article 24 : Limite d'endettement

- (2) La limite d'endettement est fixée à :
- a) 2'000'000.-- francs pour les investissements (*inchangé*)
 - b) 300'000.-- francs pour le compte de trésorerie (*ancienne valeur : 200'000.--*)

Article 3 : But et moyens

(2) Pour atteindre ce but, l'Association :

- Ancien b) reprend, à titre gratuit, du Bureau des autoroutes les installations de l'adduction d'eau de la RN 12
- Ancien c) assainit les ouvrages existants et complète les équipements du réseau de base, afin de satisfaire aux règles reconnues de la technique et d'assurer une gestion rationnelle de l'eau, à l'échelle régionale
- Ancien e) peut négocier avec l'association des communes d'Echarlens, Marsens et Riaz pour l'entretien et l'exploitation d'une adduction d'eau (AMER) ou avec d'autres organes légalement constitués un contrat de transit de l'eau

Article 20 : Ressources (anciennement article 19)

Les ressources de l'Association sont :

Ancien d) la participation de tiers aux frais de fonctionnement

Ancien e) la contribution des communes membres aux frais administratifs

Article 21 : Couverture des charges financières

(1) Les frais financiers de l'Association, à savoir les frais d'investissements (emprunt et amortissement de dettes, intérêts) et les frais de maintien de la valeur des infrastructures existants sont couverts par le produit d'un coût fixe par habitant en fonction des services fournis aux communes-membres. La répartition des frais entre les services est la suivante :

- 50 % pour le service de la consommation
- 25 % pour le service de l'incendie
- 25 % pour la garantie d'approvisionnement

Pour le puits d'Echarlens, n'est pris en compte dans les frais financiers, que le 25 % du coût du maintien de la valeur du puits de pompage; les autres frais sont mis en charge du coût de l'eau de consommation (selon les m³ mesurés aux compteurs).

Article 21 : Couverture des charges financières (suite)

- (2) Les frais d'exploitation et de fonctionnement comprenant les frais fixes et frais variables sont couverts comme suit :
- pour le puits d'Echarlens :
 - 100 % des frais fixes et variables sur le coût de l'eau de consommation (selon les m³ mesurés au compteur)
 - pour le réservoir "Les Monts" :
 - 25 % des frais fixes sur le coût de la garantie d'approvisionnement
 - 75 % des frais fixes sur le coût du service de la consommation
 - pour les conduites :
 - 25 % des frais fixes sur le coût de la garantie d'approvisionnement
 - 25 % des frais fixes sur le coût de l'incendie
 - 50 % des frais fixes sur le coût du service à la consommation

Article 21 : Couverture des charges financières (suite)

- (3) La population légale prise en compte pour le calcul des coûts fixes, selon les habitants, sera actualisée annuellement.
- (4) L'eau de consommation fournie par la commune de Pont-en-Ogoz, à Sorens, (à partir du réservoir "Les Monts") et à la commune de Pont-la-Ville (y compris pour la commune de La Roche) sera facturée, par la commune de Pont-en-Ogoz, au même prix que celle produite au puits d'Echarlens. Un supplément de prix correspondant au 50 % du prix du puits d'Echarlens sera facturé à la commune de Pont-la-Ville, en faveur de l'Association.
- (5) Le surplus d'eau provenant de la commune de Pont-en-Ogoz et distribué à l'Association sera facturé à un prix correspondant à 50 % du prix de l'eau du puits d'Echarlens.
- (6) Le calcul des charges financières et le prix de l'eau produite au puits d'Echarlens seront fixés à chaque budget. Le calcul sur la base du budget 2015 figure en annexe.

Calcul des frais de l'ACAPE (Base : budget 2015)

Communes	Hab.	Participation aux frais fixes (financiers + exploitation)						Totaux frais fixes Fr/an	Achat d'eau annuel (-.40 Fr/m ³)		Totaux Frais annuels Fr
		Service consommation		Service incendie		Garantie approvisionnement			m ³ /année	Fr/an	
		Fr/hab.	Fr/an	Fr/hab.	Fr/an	Fr/hab.	Fr/an				
• Marsens (Vuippens)	270	12	3 240	9	2 430	-		5 670	20 000	8 000	
Marsens	1 742	.		-		6	10 452	10 452	110 000 ⁽¹⁾	44 000	68 122
• Pont-en-Ogoz (Gumefens)	820	-		9	7 380	-		7 380		0	
Pont-en-Ogoz	1 711	12	20 532	-		6	10 266	30 798	0 ⁽²⁾	0	38 178
• Echarlens	784	-		-		6	4 704	4 704	70 000	28 000	32 704
• Sorens	1 031	12	12 372	-		6	6 186	18 558	6 000 ⁽³⁾	2 400	20 958
• Pont-la-Ville	605	-		-		8 ⁽⁶⁾	4 840	4 840	4 000 ⁽⁴⁾	2400	7 240
• La Roche	1 517	-		-		8 ⁽⁶⁾	12 136	12 136	0 ⁽⁵⁾	0	12 136
Totaux	7 390		36 144		9 810		48 584	94 538	210 000	84 800	179 338

(1) y compris vente à Riaz (10'000 m³)

(2) non compris vente d'eau à Sorens par Pont-en-Ogoz (17'000 m³ à -.40 Fr/m³)

(3) manco pour Sorens (23'000 m³-17'000 m³ = 6'000 m³)

(4) vente à Pont-la-Ville/La Roche à 0.60 Fr/m³

(5) y compris dans volume Pont-la-Ville

(6) + Fr. 2.-/hab pour La Roche et Pont-la-Ville (frais du transit dans réseau de Gumefens)

Moins part 25 % maintien de la valeur conduite
Vaucens – puits Echarlens (restitution à l'AMER)

- 3 612

Moins part maintien de la valeur et frais entretien
Conduites reprises par Pont-en-Ogoz

- 12 724

Total recettes ACAPE

163 002

4. CRÉATION DE «L'ASSOCIATION DES EMS INTERCOMMUNAUUX DE LA GRUYÈRE»

Support complémentaire de présentation aux Assemblées
communales / Conseil général des communes concernées

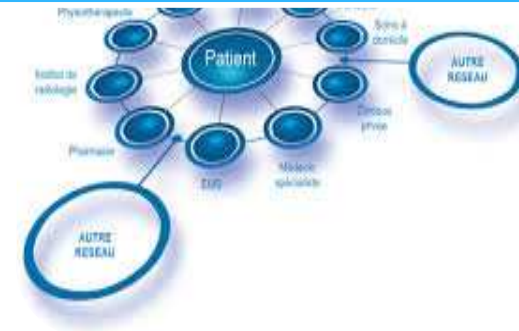
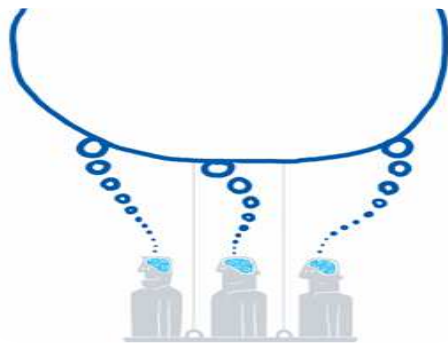
Le concept gruérien: qu'est-ce?



Solidarité



Equité



1. Elaborer une **vision partagée de l'accompagnement** de la personne âgée pour les 10 prochaines années.

Le «QUOI»



#80535927

2. Définir comment la mettre en œuvre, en terme **d'organisation**, de **gouvernance** et de **financement**.

Le «COMMENT»



Projet 4 EMS: pourquoi ne pas attendre?

- Parce que plusieurs bâtiments sont obsolètes
- Parce que leur renouvellement demandera du temps et qu'il faut anticiper
- Parce qu'ils devront DE TOUTE FACON être remplacés / rénovés
- Parce que ce projet est entièrement cohérent et compatible avec le Concept gruérien
- Parce que l'entrée en vigueur de la LPMS va provoquer des changements qui pourraient être problématiques s'ils ne sont pas anticipés et que chaque commune continue à «gérer» de son côté
 - Ex 1: Investissements impertinents d'une commune, à reprendre ensuite par le pot commun
 - Ex 2: Mutualisation des déficits...quels garde-fous?

2. LE PROJET 4 EMS: PRÉSENTATION

- a) Historique
- b) Etat des lieux
- c) Perspectives
- d) Statuts
- e) Avenir des bâtiments obsolètes
- f) Synthèse

Projet « 4 EMS - Historique

Introduction

- Organisés sous l'égide de la CODEMS, les groupes de travail « structures intermédiaires », « organe de coordination » et « 4 EMS » font partie d'un projet global de prise en charge socio-sanitaire de la population âgée dans le district de la Gruyère, voulu et soutenu par le Préfet.

Objectifs globaux

- Concevoir les structures en fonction des besoins du district sachant que la première priorité concerne le maintien à domicile. Ceci permettra de **maîtriser au mieux le vieillissement annoncé de notre population** (augmentation de 25% des > 80 ans entre 2015 et 2025, respectivement de 80% d'ici 2035).
- Pour **répondre aux questionnements de chaque partenaire** menés entre 2010 et 2012, la CODEMS initie la réflexion de la **problématique de nos bâtiments « obsolètes »** et de l'avenir que l'on veut leur donner.
- L'idée maîtresse est de se mettre en commun afin de choisir une ou des **solutions en lien avec les volontés politiques du district et du canton (Senior +) pour un développement cohérent et logique**, qui s'inscrit dans la vision future de la prise en charge de la personne dépendante.

Projet « 4 EMS » - Historique

CODEMS - constats

- Disparités au niveau du district (frais financiers)
- Besoin de coordination
- Absence d'un concept global d'accompagnement de la personne âgée
- Bâtiments vieillissants plus adaptés aux exigences légales et aux attentes de la population
- Chambres à 2 lits à transformer
- Evolution de la loi avec les avant-projets de loi sur :
 - les seniors (LSen)
 - les prestations médico-sociales (LPMS)
- Un concept régional en mouvement, porté par un projet moteur

Projet « 4 EMS » - Etat des lieux

EMS d'Humilimont – 33 lits

- Pas propriétaire
- Quel est l'avenir comme locataire ? Souhait de vendre de l'Etat de Fribourg
- Vétusté des locaux (bâtisse protégée de 1895, dernières transformations -> pour accueillir un home en 1985-86)
- 11 chambres à 2 lits, 11 chambres à 1 lit
- Sanitaires et salles de bain/douche à l'étage
- Lavabos dans les chambres
- Isolation, chauffage, ...



Projet « 4 EMS » - Perspectives

Concept



Humilimont
33 lits



St Germain
36 lits



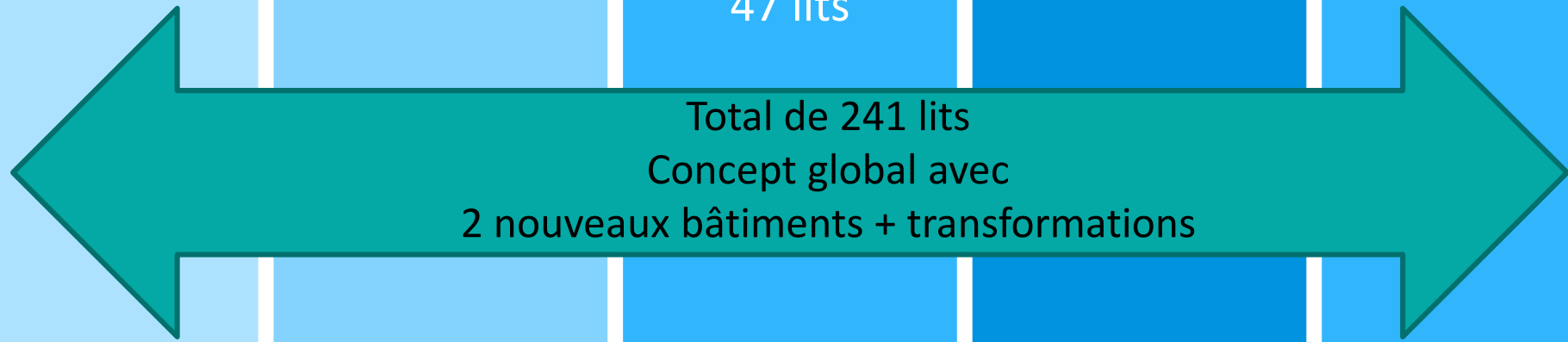
Maison
Bourgeoisiale
47 lits



St Joseph
40 lits



Bouleyres
85 lits



Projet « 4 EMS » - Perspectives

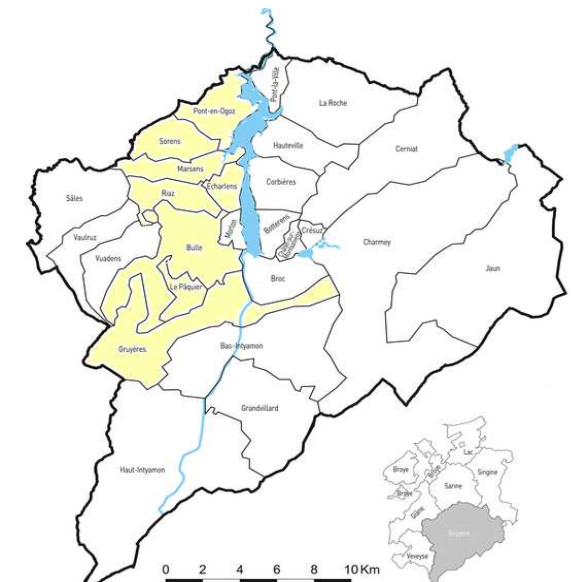
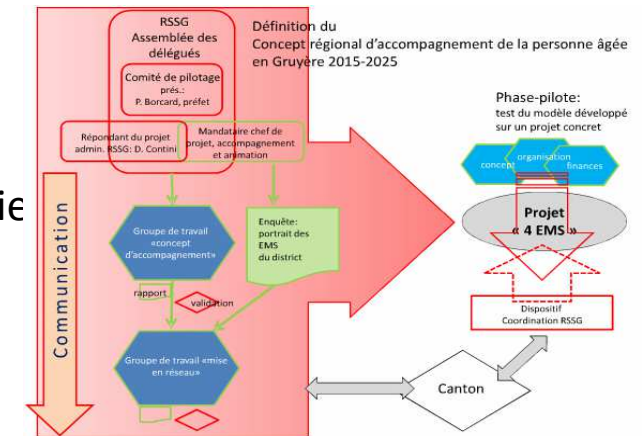
Avantages d'une mise en commun

Pour le district

- Moteur pour les futurs changements au niveau du district
- S'inscrit dans le calendrier régional (mise en commun des frais financiers sera décidé en 2016)
- Fer de lance du concept global régional

Pour les communes intéressées

- Remettre à niveau des infrastructures vétustes (urgences)
- Création d'une partie des structures intermédiaires nécessaires pour une sous-région
- Définir l'évolution des missions et optimiser les prestations (cuisine, lingerie...)
- Meilleure gestion des coûts et utilisation des synergies
- Meilleure visibilité



Projet « 4 EMS » - Perspectives

Avantages d'une mise en commun

Pour les institutions

- Formation de «spécialistes» et non de «généralistes»
- Obligations légales et de sécurité
- Analyse des risques – concept de sécurité – compétences particulières
- ODIM (ordonnance sur les dispositifs médicaux) demande du matériel et des compétences que chaque institution ne peut acquérir
- Services généraux optimisés

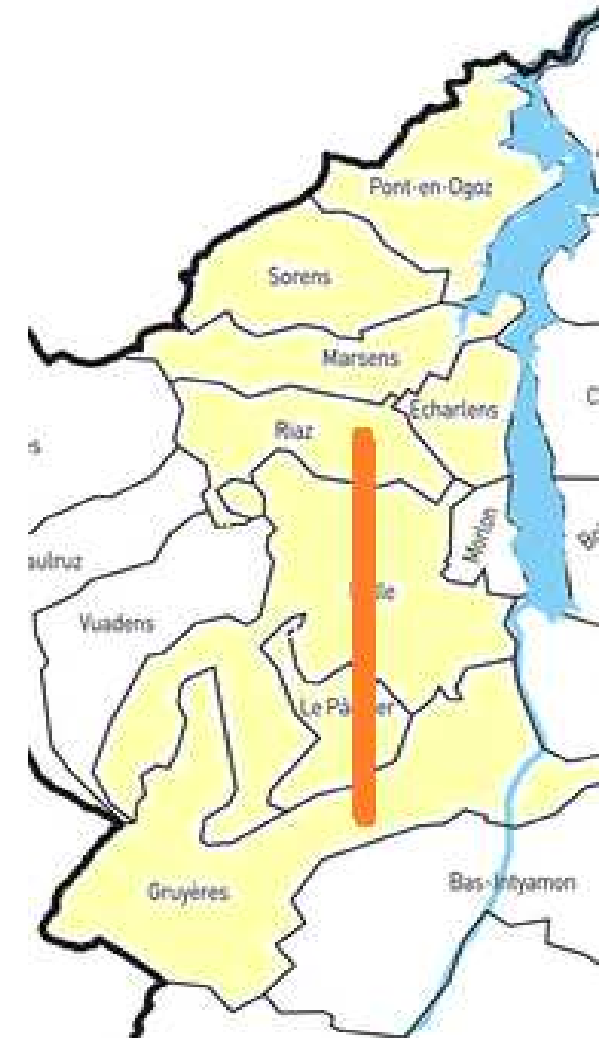
Difficultés à surmonter d'une mise en commun

- Perte de l'autonomie communale pour la gestion de l'EMS -> association
- Harmonisation des pratiques
- Régler des problèmes de règlements, contrats du personnel, caisses de pension, etc

Projet « 4 EMS » - Perspectives

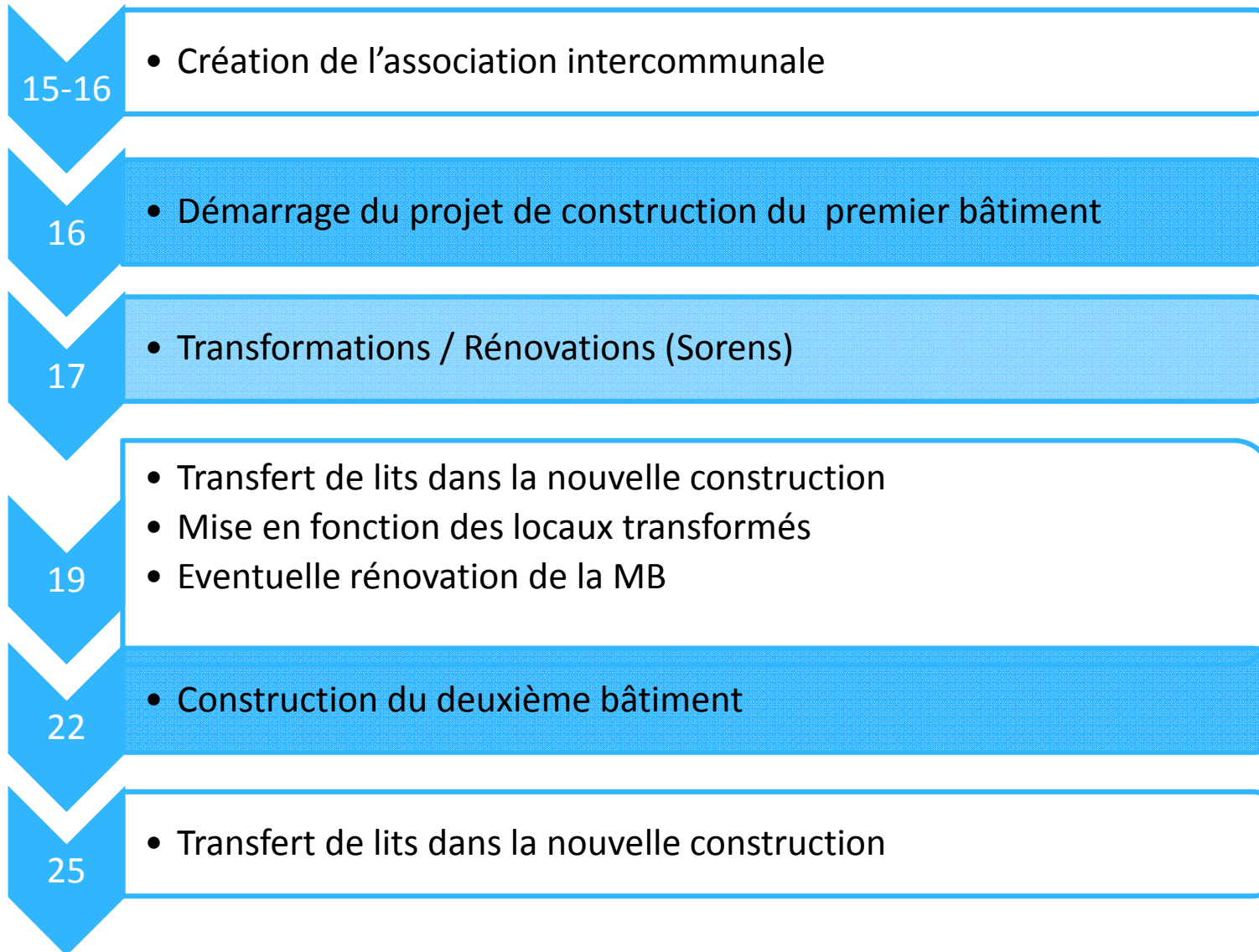
Les nouvelles constructions se situeront sur l'axe Riaz – Gruyères

- Diverses propositions restent à étudier
- Les tractations avec Riaz, qui propose un terrain communal immédiatement disponible, sont bien avancées
- Possibilités également à Gruyères, Le Pâquier et La Tour-de-Trême



Projet « 4 EMS » - Perspectives

Échéances 2015-2025



Projet « 4 EMS » - Statuts

Elaboration de statuts basés sur les dispositions de l'ARG et des statuts d'associations existantes

- Les communes intéressées (art.1) sont Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz, et Sorens.

- Les buts (art. 3):
 - **construire et gérer les EMS « INTERCOMMUNAUX DE LA GRUYERE »**
 - **participer au développement de structures alternatives**

- Représentation à l'assemblée des délégués – nombre de voix (art. 7)

- Représentation au comité de chacune commune (art. 15)

Projet « 4 EMS » - Statuts

Elaboration de statuts basés sur les dispositions de l'ARG et des statuts d'associations existantes

➤ Répartition des coûts

Art. 24. Répartition des frais d'investissement

(cela sous-entend pour les montants qui ne seraient pas reconnus pour le calcul des frais financiers)

La charge des communes pour les frais d'investissement est calculée en francs par habitants selon les modalités suivantes :

25 % au prorata de la population dite légale ;

75 % au prorata de la population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Projet « 4 EMS » - Statuts

- Limite d'endettement (art. 28)
 - CHF 80 millions de francs — pour les investissements
 - CHF 4 millions de francs — pour le compte de trésorerie

- Référendum facultatif – nouvelle dépense supérieure à **25 millions**
- Référendum obligatoire – nouvelles dépense supérieure à **40 millions** (art. 29)

- **Reprise des biens existants*** par convention (art. 1) selon les règles FIFIN** et reprise des activités des établissements existants (art. 34)
 - *Les bâtiments qui seront exploités par la nouvelle association devraient l'être en propriété, selon le modèle préconisé à terme dans le Concept gruérien.
 - ** “Selon les règles FIFIN” correspond à une reprise à la valeur résiduelle selon la comptabilité des investissements
 - = Prix d'acquisition du bien - subventions - amortissements théoriques (base = durée de vie).
 - Modalités de calcul standardisées et contrôlées par la CODEMS, garantissant l'égalité de traitement.
 - Cela correspond donc réellement au **“juste prix”** à payer, pour l'acheteur (la future association) comme pour le vendeur (la ou les communes)

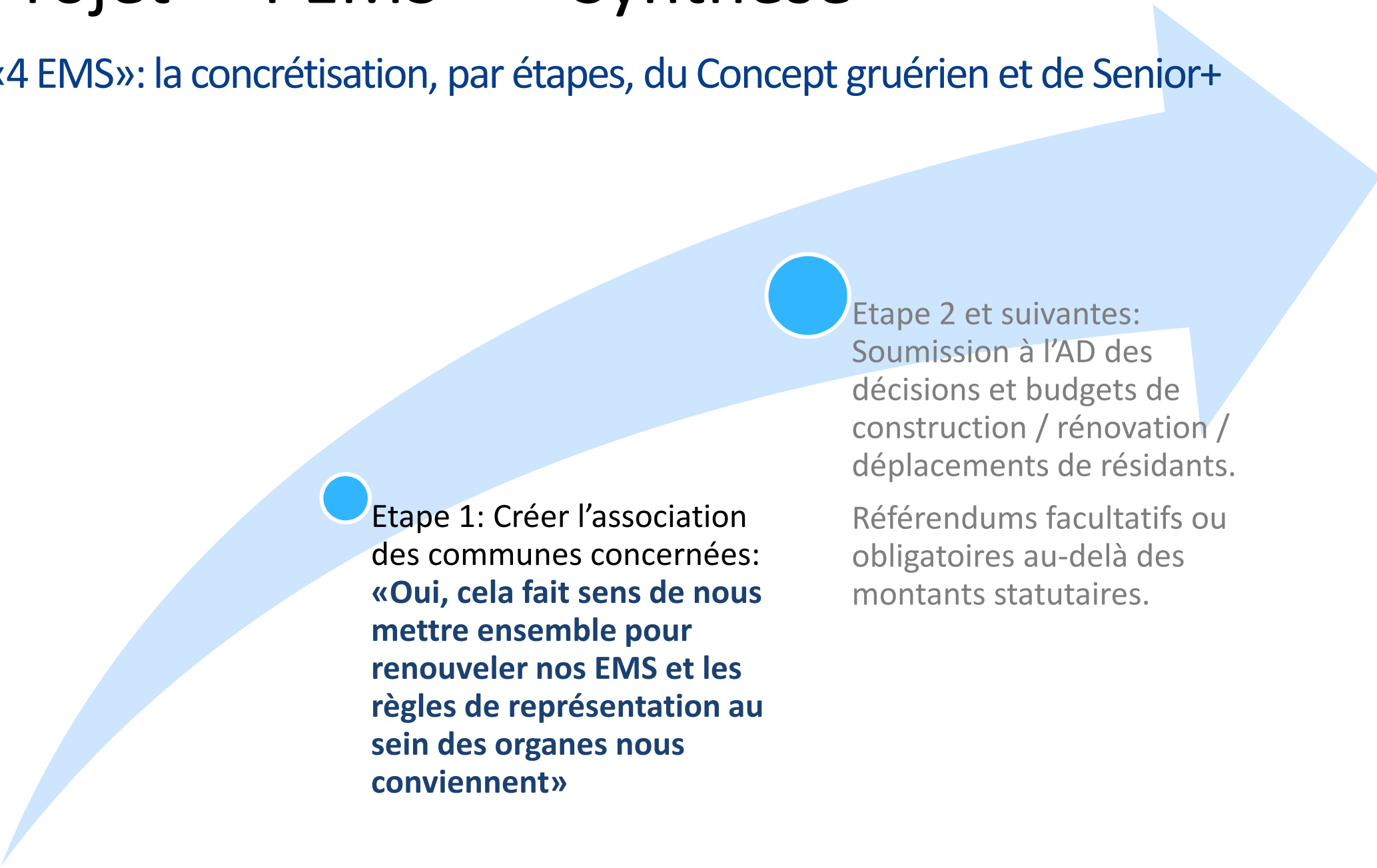
Projet « 4 EMS » - Bâtiments «obsoletés»

➤ Avenir des bâtiments « obsoletés »

- L'EMS d'**Humilimont** est en location, l'association ne reprendra pas le bâtiment. L'Etat de Fribourg décidera de sa nouvelle affectation.
- Le Foyer **St Germain**, de part sa situation géographique difficile, ne sera pas repris par l'association. La commune de Gruyères doit réfléchir à l'avenir qu'elle souhaite lui donner. Une réaffectation dans le cadre du Concept gruérien est très peu probable.
- La **Maison Bourgeoisiale**, idéalement placée au centre ville, pourrait se voir attribuer une nouvelle affectation dans le concept général, dès la construction du 2^{ème} bâtiment, mais il n'est pas possible d'en donner les contours aujourd'hui.

Projet « 4 EMS » - Synthèse

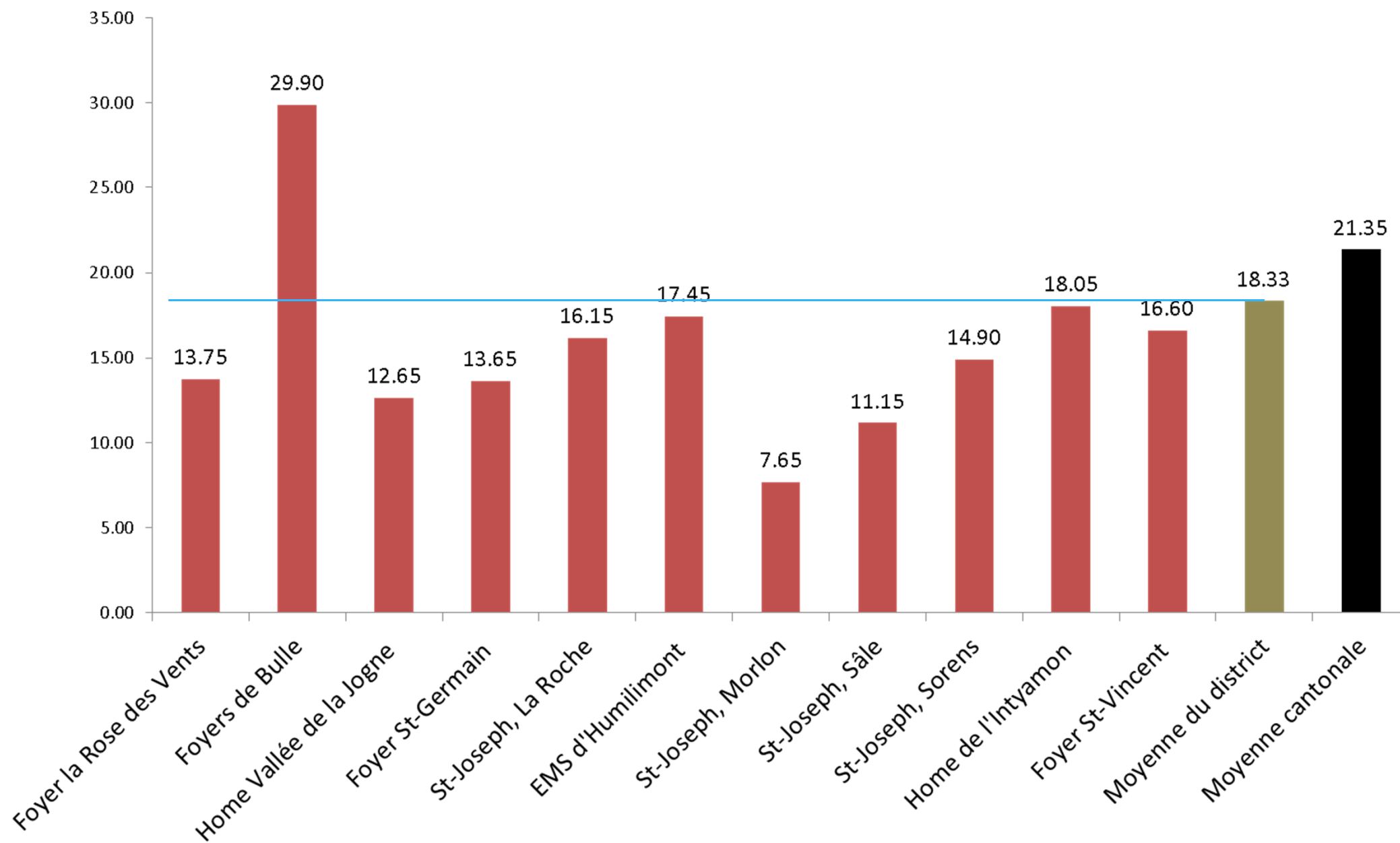
«4 EMS»: la concrétisation, par étapes, du Concept gruérien et de Senior+



Etape 1: Créer l'association des communes concernées: **«Oui, cela fait sens de nous mettre ensemble pour renouveler nos EMS et les règles de représentation au sein des organes nous conviennent»**

Etape 2 et suivantes: Soumission à l'AD des décisions et budgets de construction / rénovation / déplacements de résidants. Référendums facultatifs ou obligatoires au-delà des montants statutaires.

Ffin 2015 des EMS validés par la CODEMS (en CHF/jour/résident)



Effets

1. Répartition fondée sur des critères objectifs (plus de pénalisation des communes "âgées")
2. Le libre choix du résidant n'a plus de conséquence pour "sa" commune.
3. Lissage des investissements et de leurs effets ("les perdants d'aujourd'hui sont les gagnants de demain")
4. Prévisibilité / échelonnement des investissements
5. Harmonisation des standards de construction / rénovation
6. Meilleures conditions d'achat / d'emprunt
7. ...



5. Informations du Conseil communal



AES Les Amaris

Les inscriptions pour la rentrée 2016 sont ouvertes, avec de nouvelles heures d'ouverture

	06h40 - 07h50	07h50 – 11h40	11h40 – 13h40	13h40 – 15h25	15h25 – 18h30
Lundi	<i>Nouveau</i>			<i>Nouveau</i>	
Mardi	<i>Nouveau</i>	<i>Nouveau</i>		<i>Nouveau</i>	
Mercredi	<i>Nouveau</i>	<i>Nouveau</i>	<i>Nouveau</i>		
Jeudi	<i>Nouveau</i>	<i>Nouveau</i>		<i>Nouveau</i>	
Vendredi	<i>Nouveau</i>			<i>Nouveau</i>	

Horaires actuels

NB : Les différentes plages horaires seront ouvertes sous réserve d'un nombre suffisant d'inscription.



5. Informations du Conseil communal

Création d'un Jardin des souvenirs





5. Informations du Conseil communal

Info déchetterie

2015	Ubains	Bois	Objets enc.	Papier	Gazon	DCMI	Alu / fer-blanc	Ap. élec.	Peinture	Huile min.	Huile vég.	Batteries	Piles	Nespresso
Janvier	18'330	1'300		8'130		10'290	210							1
Fevrier	16'220	1'560	1'100	5'620			200							1
Mars	21'220	9'300	1'400	11'700	11	7'950	350	178	188				196	1
Avril	20'790	10'120		8'020	17	21'630	160		201					1
Mai	23'340	10'320	1'260	10'480	14	11'890	350		209	1	1			1
Juin	24'950	10'360		9'220	23	10'380	260		122					1
Juillet	25'460	5'040	1'220	10'040	8	12'490	240			1	2			
Août	25'130	4'940		4'820	23		440		338					1
Septembre	19'680	9'160	2'520	11'090	10	11'920	230		163					1
Octobre	21'610	11'440		9'030	24	10'555	220		275	1	1	247	171	1
Novembre	21'750	5'840	1'340	10'940	16		200		175					
Décembre	19'810	5'440	940	11'220		11'820	180		198					1
TOTAL	258'290	84'820	9'780	110'310	146	108'925	3'040	178	1'869	3	4	247	367	10
	kg	kg	kg	kg	to	kg	kg	Kg	kg	Fûts	Fûts	kg	kg	Containers

Verre : 209 m3
 Pet : 152 big bag

Ferraille : 25'000 kg
 Branches : 155 m3 broyées

Route de Russille : 1 seul ralentisseur sera posé


5. Informations du Conseil communal



 **AMICUS**

**Changement de nom de la base
de données pour l'enregistrement
obligatoire des chiens**

~~ANIS~~ ⇒ **AMICUS**



Informations pour les
possesseurs des chiens

La banque de données
moderne pour l'enregis-
trement des chiens en
Suisse

Remerciements



Marcel Schmutz



2003-2016
(dès 1998 à Le Bry)

Marie-Claire
Fragnière



2011-2016

Félix Morard



2003-2016
(dès 2001 à Gumefens)

Le Conseil communal



6. Divers

Questions ?



Remarques ?